



La loi interdit-elle aux mineurs de fumer aux États-Unis ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 18 avril 2011

Pouvons nous en étant majeur en France (20 ans), fumer aux États-Unis ?

Si non quelles risques j'encoure ?

Réponse :

Aux États-Unis, chaque État peut légiférer comme il l'entend concernant la consommation et la commercialisation du tabac.

A notre connaissance, aucun d'entre eux n'a interdit la consommation à qui que ce soit. Comme en France, l'interdiction porte sur la vente. L'interdiction de consommer ne concernant que certains lieux mais jamais l'individu en fonction de son âge ou de tout autre critère typologique.